



Favoriser les espèces indigènes et adaptées au changement climatique dans les plantations extérieures

Investissement

€€€



Temps de mise en œuvre

DESCRIPTIF

Plusieurs solutions s'offrent aux restaurateur.trice.s afin d'œuvrer pour la préservation de la biodiversité et s'adapter au changement climatique, notamment à travers le choix d'espèces indigènes dans les plantations extérieures si le restaurant dispose d'espaces extérieurs le permettant.

Choisir une végétation locale :

- Faire un recensement des plantations présentes sur site en s'adressant à une personne compétente comme un pépiniériste, des étudiants des MFR (maison familiale rurale) en cursus production horticole, ou le Conservatoire Botanique National de Brest.
- Planter des espèces végétales indigènes* ou éventuellement des espèces exotiques non envahissantes** pour les plantations des zones extérieures, végétation aquatique inclue, afin de préserver la flore locale et par conséquence la faune.

En raison du changement climatique :

- Prendre en compte le développement des plantations/arbres sur le long terme lors de leur implantation.
- Surveiller l'évolution de la caractérisation des plantes comme envahissantes.

Favoriser ombre et fraîcheur :

- Planter des arbres à feuilles caduques près des espaces extérieurs tels que les terrasses, aires de stationnement. Ces arbres présentent l'avantage d'apporter de la fraîcheur l'été, tout en préservant la luminosité durant l'automne et l'hiver. Les plantes grimpantes procurent également de la fraîcheur sans obstruer la luminosité.
- Installer des murs végétaux ou des toitures végétalisées, rafraîchissantes en été et isolantes en hiver, sur les surfaces le permettant.
- Couvrir les abords des bâtiments avec des plantes et arbustes pour contrer la réflexion et le rayonnement de la chaleur sur les murs et les fenêtres.
- Choisir des variétés de plantes adaptées à chaque saison afin de ne pas laisser de parcelle nue.

*« espèces indigènes » : espèces végétales qui se développent naturellement dans le pays.

**« espèces non envahissantes » : espèces végétales qui ne se développent pas naturellement dans le pays mais dont il n'est pas prouvé qu'elles se reproduisent, s'établissent et se répandent facilement ou qu'elles aient une incidence négative sur la biodiversité autochtone.



POINTS DE VIGILANCE

- Identifier les professionnels adéquats pour faire un bilan des plantations et avoir des conseils sur la végétation privilégiée.



BÉNÉFICES ATTENDUS

- S'adapter au changement climatique, notamment l'été avec les canicules pour le confort du client.
- Contribuer à la préservation du patrimoine végétal local.
- Optimiser l'intégration paysagère des terrains.



INVESTISSEMENT



- Coût très variable selon la situation de départ de l'établissement et les actions menées.



RETOUR SUR INVESTISSEMENT

Aménagement paysager < 8 ans.



GAINS

- Besoins en climatisation réduits de 20 à 100 % dans le cas d'un aménagement paysager.
- Toit végétalisé : meilleure isolation thermique et gains de chauffage/ climatisation.



AIDES

Sans objet.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE

Loi du 9 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Café Ty Pierre – Roscoff (29)

Absence de plantes invasives parmi les plantes situées à l'extérieur du restaurant.

Les sardines à la plage – Lanicieux (22)

Plantations de salicornes et de graminées indigènes à l'extérieur du restaurant, adaptées à l'espace littoral.

CRITÈRES RÉFÉRENTIEL

« Exemplarité environnementale dans la restauration commerciale »

C 62 : utilisation d'espèces indigènes ou d'espèces exotiques non envahissantes dans les plantations en extérieur



POUR ALLER PLUS LOIN

- ÉCOLABEL TOOLOX, outil dédié aux hébergements touristiques, mais ressources adaptables aux restaurants : fiches « solutions techniques » :
 - Travaux extérieurs destinés à améliorer le confort en été
 - Gestion des espaces extérieurs
- Liste des espèces exotiques envahissantes pour l'Union Européenne : www.fcbn.fr/actualit%C3%A9/publication-des-la-liste-des-especes-exotiques-envahissantes-pour-lunion-europeenne
- Guide de préconisations paysagères de la FNHPA : www.isisencevennes.fr/IMG/pdf/guide-de-preconisations.pdf